

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE SAINT-LUCIEN**

**SÉANCE
ORDINAIRE**

Le 8 décembre 2020

Deuxième séance du Conseil d'établissement de l'école Saint-Lucien, tenue virtuellement en visioconférence ce huitième jour de décembre 2020 et à laquelle sont présents :

Présences :	Présent	Absent		
			X	Mme Cynthia Laplante
	X		Mme Émilie Dupuis	parent
	X		M. Yannick Godin	parent
	X		Mme Malorie Gagné	parent
	X		Mme Vivianne Roux	parent
	X		Mme Nathalie Prud'homme	parent
	X		Mme Forence-Delphine Bergeron	enseignante
	X		Mme Ginette Bonneau	enseignante
	X		Mme Tanya Drolet	enseignante
		X	Mme Mélanie Grégoire	service de garde
	X		Mme Nathalie Gosselin	enseignante
	X		Mme Mélanie Crichton-Pelletier	professionnelle
	X		Vacant	soutien
	X		Sans droit de vote	
			Vacant	Communauté
	X		Mme Julie Fournier	Directrice adjointe
		X	Mme Nathalie Ménard	Directrice

Autres présences : Mme Taïga Waelput-Lavallée, directrice du service des ressources éducatives aux jeunes, M. Charles Dalpé, directeur du service de l'organisation scolaire et du transport scolaire et M. Jean Bourassa directeur adjoint du service de l'organisation scolaire et du transport scolaire.

Proposition de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Mot de la direction
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Nomination d'un secrétaire ou d'une secrétaire
- 5) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 28 septembre
- 6) Suivi au procès-verbal
 - a) Règles de régie interne
- 7) Parole au public
- 8) Informations de la directrice du service des ressources éducatives de la CSSDHR ;
- 9) Révision du budget
- 10) Normes et modalités d'évaluation
- 11) Information du comité de parents (Émilie Dupuis)
- 12) Information de l'OPP
- 13) Activités de décembre
- 14) Info COVID
- 15) Fond à destination spéciale :
 - a) État de situation
 - b) Résolution concernant le budget d'organisation d'activités spéciales pour les élèves (Halloween, Noël, Fin d'année, Rentrée) ;
- 16) Cour d'école
- 17) Info-travaux
- 18) Changement des 17, 18, 21 et 22 décembre
- 19) Calendrier : Ajout des 3 journées pédagogiques ministérielles
- 20) Varia :
- 21) Levée de l'assemblée

	1) Ouverture de l'assemblée : 18 h 39
	2) Mot de la direction : Mme Fournier présente aux membres la nouvelle situation de l'école en lien avec le congé de Mme Ménard. Elle explique son rôle de directrice par intérim. Elle précise les quelques dossiers qui l'occupent actuellement et le support qu'elle reçoit du centre de services scolaire dans les circonstances. Elle précise que l'école se porte bien malgré les classes qui ont fermées tout récemment. L'équipe-école se porte bien et collabore très bien.
	3) Adoption de l'ordre du jour : Mme Godin demande d'ajouter le point A- communication et récréation et le point B – demande de résolution. Mme Fournier demande d'ajouter le point C – formation membres du CE L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Nathalie Prud'homme.
	4) Nomination d'une secrétaire ou d'un secrétaire : En l'absence de la directrice, Mme Fournier assurant l'intérim ne peut assumer également les fonctions de secrétaire, Mme Malorie Gagné se propose comme secrétaire pour cette rencontre.
	5) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion : Modification à apporter : Il est soulevé que Mme Cynthia Laplante était présente lors de la réunion du 28 septembre 2020.
	6) Suivi au procès-verbal : a) Règles de régie interne. Il n'y a pas de demande de modifications ou de changement, seules les dates des prochaines rencontres doivent être mises à jour. Il est mentionné qu'il serait préférable que les dates du conseil d'établissement déjà fixées à la dernière séance ne changent pas. Mme Tanya Drolet et Mme Ginette Bonneau mentionnent que les jeudis soir sont difficiles pour elles au niveau de leur disponibilité. Il est décidé de conserver l'idée de faire appel à un sondage pour déterminer les dates qui conviennent au plus grand nombre. Un Doodle sera envoyé à tous les membres pour fixer le calendrier des prochaines rencontres du conseil d'établissement. Le document régie interne sera alors ajusté en fonction des nouvelles dates.
	7) Question du public : Les personnes qui souhaitent assister au conseil peuvent faire une demande pour être invitées par TEAMS. Pas de public ce soir.

	<p>8) Informations de la directrice du service des ressources éducatives de la CSSDHR :</p> <p>Les ressources éducatives se joignent au Conseil pour expliquer aux membres le redécoupage des bassins des écoles Saint-Lucien et Saint-Eugène. Ils annoncent que des élèves qui fréquentent actuellement Saint-Lucien, se verraient rediriger vers Saint-Eugène dès septembre 2021, accueillis ainsi dans leur école de quartier. En 2014-2015, les bassins avaient été découpés de façon à rendre l'école Saint-Eugène piétonnière étant donné le manque d'espace. Les prévisions d'occupation de l'école Saint-Lucien sont à la hausse, passant de 22 groupes-classes à 24 en septembre 2021 et, toujours selon les prévisions de la CSSDHR, à 26 en septembre 2022. Actuellement, l'école est à pleine capacité. De son côté, l'école Saint-Eugène a subi d'importants travaux de rénovation. Elle fut agrandie et peut accueillir beaucoup plus d'élèves.</p> <p>Le sujet du départ des enfants de l'école Saint-Lucien amène beaucoup de questions de la part du CÉ. La CSSDHR annonce qu'il y aura consultation sur ce point auprès des deux CÉ des écoles concernées, avec les parents des deux écoles ainsi que les instances concernées. Par la suite, la décision quant aux modalités de départ des élèves vers l'école Saint-Eugène sera prise par le conseil d'administration du centre de services le 26 janvier 2021.</p>
	<p>9) Révision du budget :</p> <p>Le processus de révision du budget est commencé. Il sera déposé lors du Conseil en février. Mme Fournier nous informe qu'il y a de nouvelles mesures offertes par le Ministère (covid et cour d'école animée). Suite à la consultation du comité EHDAA de l'école, ces sommes serviront à l'ajout d'heures pour obtenir les services d'une éducatrice spécialisée en surplus dans l'équipe d'encadrement.</p>
	<p>10) Normes et modalités d'évaluation :</p> <p>Le ministère de l'Éducation a décidé de séparer l'année en 2 étapes de 50% chacune. La première étape est du 31 août 2020 au 15 janvier 2021. La deuxième étape s'étale du 18 janvier au 23 juin 2021.</p> <p>Les résumés des normes et modalités de chaque niveau scolaire seront diffusées sur le site internet de l'école Saint-Lucien.</p>
	<p>11) Information du comité de parents :</p> <p>Il y a eu deux rencontres depuis le début de l'année scolaire. Les parents du nouveau Conseil d'administration ont été élus. Ces parents devaient siéger au comité de parents. Tous les parents sont invités à aller visiter la page Facebook du comité de parents. Plusieurs capsules informatives seront mises sur cette page pour aider les parents. L'avocat désigné au protecteur de l'élève a expliqué le processus de plainte et déposera au cours de l'année une capsule sur la page Facebook du comité de parents. La CSSDHR a expliqué en comité les chiffres des cas Covid de nos écoles. Seulement 1.6 % de nos élèves ont reçu un test positif de la Covid. Il y a eu de 3 793 élèves mis en isolement préventif, qui ont dû faire l'école à la maison selon les consignes de la santé publique.</p>

	<p>12) Information de l'OPP :</p> <p>L'OPP travaille sur le thème de Noël à l'école. Une commandite a été trouvée pour des berlingots de lait au chocolat pour tous les élèves et du popcorn sera distribué dans les classes, dans le respect des mesures sanitaires, afin d'agrémenter l'après-midi de la dernière journée de classe en présentiel, le 16 décembre 2020.</p> <p>Autres projets en cours de l'OPP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réparation des livres de la bibliothèque • Préparation d'une vidéo de Noël pour les parents • Vente du surplus des recettes en pots
	<p>13) Activités de décembre :</p> <p>Deux journées spéciales sont prévues en décembre soit le 11 décembre « une journée chic » et le 16 décembre « une journée pyjama ». Également, une distribution de berlingots de lait au chocolat pour tous les élèves et du popcorn sera faite dans les classes et ce, dans le respect des mesures sanitaires.</p>
	<p>14) Info COVID :</p> <p>En octobre et novembre, la situation vécue à l'école a nécessité la diffusion de deux lettres adressées aux parents. Une première co-signée par la présidente du CE et la directrice présentant l'état de la situation des cas confirmés à l'école ainsi qu'une seconde sous forme de questions-réponses pour rassurer les parents et répondre aux nombreuses questions soulevées par la fermeture de plusieurs classes.</p> <p>Le 14 novembre, la santé publique a fermé le dossier de l'école Saint-Lucien, ce qui signifiait la fin de l'éclosion.</p> <p>Par le fait même, le concierge supplémentaire arrivé en poste à la suite des recommandations du CSSDHR pour la désinfection a terminé son mandat à la fin novembre comme prévu.</p> <p>Les huit heures additionnelles en désinfection prévues au départ par l'école se poursuivent jusqu'au congé des fêtes.</p>
	<p>15) Fond à destination spéciale :</p> <p>a) Le budget restant du fond à destination spéciale est de 31 833 \$</p> <p>b) Dépôt d'une résolution concernant l'octroi d'un budget pour l'organisation d'activités spéciales pour les élèves (Halloween, Noël, Fin d'année, Rentrée). Un montant de 250\$ est accordé pour chacune de ses activités.</p> <p>La résolution est proposée par Mme Vivianne Roux et secondée par Mme Florence.</p>

	<p>16) Cour d'école :</p> <p>Un nouveau module de jeu linéaire et un ajout de balançoires ont été installés dans la cour d'école en septembre 2020. Une opération colmatage vient d'être effectuée pour des réparations urgentes d'asphalte.</p> <p>Des travaux d'asphaltage sont prévus au printemps-été 2021. Ils impliqueraient de refaire la canalisation qui passe sous la cour. Mme Fournier fera la demande au service des ressources matérielles du centre de services de définir un échéancier en lien avec les phases d'aménagement de la cour et des futurs travaux pour l'école. Ainsi, il sera plus facile de prévoir certaines contraintes et prévoir les ajustements à faire au niveau des activités de l'école et des récréations. De plus, considérant les nombreux retards depuis quelques années dans les phases d'amélioration, il sera plus facile ainsi de projeter ce qui est prioritaire.</p> <p>Une butte de neige est prévue durant l'hiver. Les enfants pourront glisser sur celle-ci à tour de rôle en respectant les bulles-classes. Des cônes « lourds » seront achetés et installés dans la cour pour délimiter les zones bulles classes. Des animations par zone bulles-classes sont offertes lors des récréations par la technicienne en éducation spécialisée. Avec l'appui d'une nouvelle TES, nous arriverons à planifier plusieurs animations à partir de janvier.</p>
	<p>17) Info-travaux :</p> <p>Des travaux sont prévus durant la semaine de relâche. Un local sera construit en face de celui de la directrice adjointe pour recevoir les professionnels externes. Le local d'apaisement sera réaménagé. Les locaux des professionnels seront divisés pour fournir un espace de travail à tous. Le râtelier sera déplacé au 2^e étage.</p>
	<p>18) Changement des 17, 18, 21, et 22 décembre</p> <p>Comme ces journées ont été choisies par le gouvernement pour faire l'école à distance, les enseignants fourniront un suivi pédagogique via un plan de travail. Le service de garde de l'école sera un service de garde d'urgence pour les travailleurs essentiels seulement. De l'information à ce sujet sera transmise aux parents dans la semaine du 10 décembre.</p>
	<p>19) Calendrier - ajout des 3 journées pédagogiques décrétées par le Ministre</p> <p>Les trois dates suivantes ont été ajoutées au calendrier de l'année scolaire en cours. Soit le 11 décembre 2020, le 15 janvier et le 19 février 2021. Ces journées serviront entre autres pour de la formation sur l'utilisation du numérique pour le personnel enseignant.</p>

	<p>20) Varia :</p> <p>a) Communication et récréation - M. Yannick Godin propose qu'une communication soit envoyée aux parents dès janvier pour les mettre au fait de l'absence de la directrice, si celle-ci se prolonge.</p> <p>b) Demande de résolution - M. Godin demande une résolution auprès du conseil d'établissement afin que la cour gazonnée jugée dangereuse soit réparée rapidement. Mme Fournier suggère aux membres de soumettre un vote pour le dépôt d'un avis et recommandations tel que stipulé dans l'article 78.1 dans la Loi sur l'Instruction publique. M. Godin propose aux membres de passer au vote. La majorité des membres se sont prononcés en faveur du dépôt d'un avis et recommandation en lien avec la sécurité du terrain de soccer. M. Godin propose de rédiger l'avis et de le faire parvenir à la présidente ainsi qu'à la direction de l'école. Mme Fournier s'engage à le transmettre à la direction générale dès sa réception.</p> <p>c) Formation membres du CE - Mme Fournier informe les membres de la nouvelle mesure concernant la formation obligatoire des membres d'un Conseil d'établissement. Elle suggère d'envoyer le lien des capsules d'information à tous les membres parents du Conseil d'établissement. Elle déposera également les documents virtuels sur la plate-forme Teams.</p>
	<p>21) Levée de l'assemblée :</p> <p>Mme Malorie Gagné propose la levée de l'assemblée à 20 h 58.</p>

Présidence

Direction